

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

L'analyse du contenu des formulaires juridiques. 1. L'ancien régime

Journal de la société statistique de Paris, tome 118, n° 4 (1977), p. 321-325

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1977__118_4_321_0

© Société de statistique de Paris, 1977, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

L'ANALYSE DU CONTENU DES FORMULAIRES JURIDIQUES

1. L'ANCIEN RÉGIME

(Études de sociologie statistique et d'histoire des mentalités. 2)

Jean-Paul Poisson

L'auteur montre sur un exemple comment l'analyse statistique du contenu des formulaires juridiques d'Ancien Régime pourrait fournir (au même titre que l'étude similaire de la presse professionnelle notariale et des actes de la pratique juridique faite par lui dans des articles antérieurs) une meilleure connaissance de la mentalité des praticiens du droit, donc de la réalité socio-économique qu'elle exprime.

Through an example, the author shows how the statistical analysis of the content of the juridical printed forms at the time of the Old Regime could provide for a better knowledge of the mentality of the legal practitioners and therefore of the socio-economic reality it reveals.

Der Verfasser zeigt an Hand eines Beispiels, wie eine statistische Analyse der juristischen Akten des « Ancien Régime; d.h. vor 1789 » erlauben wird eine bessere Kenntnis der Mentalität der damaligen Juristen zu bekommen, d.h. der sozialökonomischen Wirklichkeit der damaligen Zeit.

Dans un article récent de ce *Journal* ⁽¹⁾ nous avons montré l'intérêt de l'analyse statistique du contenu de la presse professionnelle aux XIX^e et XX^e siècles pour la connaissance des mentalités du groupe social notarial, elle-même fort utile à une bonne interprétation des éléments que contiennent les actes de la pratique juridique élaborés par ce groupe et qui servent de matière première aux études des historiens, des sociologues et des économistes. Pour l'Ancien Régime l'absence presque complète de cette presse nous prive d'une source similaire. Nous voudrions montrer brièvement ici que l'étude des mentalités du corps notarial pour cette époque est néanmoins possible dans un domaine qui s'en rapproche beaucoup, celui de l'analyse de contenu des formulaires notariaux. Nous nous bornerons dans cet article introductif à l'examen de 2 éditions, celles de 1699 et de 1741, du formulaire commenté le plus répandu dans le notariat français d'Ancien Régime, publié à Paris et qui comporte de nombreuses rééditions : « La science parfaite des notaires ⁽²⁾ » de Claude de Ferrière. L'édition de 1699 comprend un seul volume de 644 pages; celle de 1741 ⁽³⁾ comprend 2 volumes d'ensemble 1445 pages.

1. « Introduction à une analyse de contenu du *Journal des notaires* (Années 1829, 1909, 1969) », 1977, n° 1.

2. Le titre complet en était : « La science parfaite des notaires ou le moyen de faire un parfait notaire, contenant les ordonnances, arrêts et règlements rendus touchant la fonction des notaires royaux et apostoliques, avec les stiles, formules et instructions pour dresser toutes sortes d'actes, suivant l'usage des provinces de droit écrit et de celles du pais coutumier, tant en matière civile que bénéficiale. »

3. « Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par M^e C.L. Joseph de Ferrière ».

Ce formulaire commenté avait eu des prédécesseurs, tant en France qu'à l'étranger; d'autre part l'édition de 1699 n'était pas elle-même la première de l'ouvrage ⁽¹⁾; cette expérience préalable permet de penser valablement qu'il a été conçu pour répondre aux préoccupations effectives des notaires et à l'évolution de celles-ci, et qu'il peut donc nous renseigner valablement sur divers aspects des mentalités de ce corps; cette opinion est confirmée par le grand succès qu'il garda jusqu'à la Révolution, et même après ⁽²⁾, dont témoignent le nombre des rééditions et celui des exemplaires qui subsistent encore dans les bibliothèques notariales privées. Il nous a donc semblé utile, à titre d'introduction à une étude statistique qui devrait comprendre pour l'Ancien Régime celle des autres formulaires de langue française de diffusion générale comme de diffusion plus localisée (Savoie, Wallonie...) et pour les XIX^e et XX^e siècles celle des formulaires parus depuis la Révolution jusqu'à aujourd'hui, aux fins de mesure des différences spatiales et temporelles des mentalités juridiques que traduit leur contenu ⁽³⁾, de procéder à une analyse sommaire de contenu des deux éditions de 1699 et 1741 du formulaire de Ferrière en regroupant les matières qu'il traite sous des rubriques correspondant aussi exactement que possible à la classification des actes notariés d'Ancien Régime utilisée par nous pour l'étude de ceux-ci ⁽⁴⁾ et en avons examiné la répartition notamment quant aux titres et au nombre de pages.

ÉDITION DE 1699

Nous avons regroupé les rubriques du formulaire d'abord en nombre et pourcentage de sujets traités (appelés chapitres dans la table de l'ouvrage) puis en nombre et pourcentage de pages selon les principaux centres d'intérêt du monde notarial d'Ancien Régime; ceux-ci sont : le crédit; les autres opérations de nature économique; le droit familial; le domaine ecclésiastique et les autres aspects du droit d'Ancien Régime; les questions professionnelles, juridiques et générales; les actes en rapport avec les procès; les actes non classables (conventions et procurations particulières). Les résultats quant aux chapitres figurent au tableau I, dans lequel les 2 premières colonnes chiffrées présentent les résultats par matière séparément et les 2 suivantes après regroupement en 4 domaines plus larges (questions générales et professionnelles; crédit et autres activités économiques; droit de la famille; droit ecclésiastique et nobiliaire). Quelques chapitres intéressants à la fois 2 types d'activité notariale ont été comptés pour un demi dans chacune d'elles. Les résultats quant au nombre de pages, indispensables car certains domaines d'activité estimés comme devant peu intéresser les notaires auraient pu avoir été traités dans de très brefs chapitres, figurent au tableau II, présenté de façon similaire. Les questions générales et purement professionnelles y ont en fait une importance plus de 2 fois moindre en nombre de pages qu'en nombre de chapitres.

1. Il s'agissait d'une « Nouvelle édition, revue et augmentée de plusieurs édits, règlements, instructions et actes et mise en meilleur ordre que les précédentes ».

2. L'ouvrage d'Antoine Jacques Massé « Le Parfait notaire », paru sous l'Empire, qui connut un grand succès et fut plusieurs fois réédité, est pour une bonne part une adaptation du formulaire de Ferrière tenant compte du droit post révolutionnaire.

3. Étude qui serait utilement étendue aux formulaires notariaux en langues étrangères, pour mesurer un aspect des différences internationales des mentalités juridiques.

4. Cf. pour les développements sur ce type de classification, les articles que nous avons publiés l'un dans ce *Journal*, 1973, n° 1, « Statistiques d'activité notariale à Paris au XVIII^e siècle, 1^{res} données », l'autre dans la revue *XVII^e siècle*, 1973, 3^e trimestre, « Introduction à l'étude du rôle socio économique du notariat à la fin du XVII^e siècle : 3 offices parisiens en 1698 »; voir surtout notre étude à paraître dans la *Revue d'histoire économique et sociale* sous le titre « Une étude quantitative des actes notariés (la préenquête sur l'année 1749) ».

TABLEAU I
1699 — Chapitres

<i>Matières</i>	Nombres	%	Nombres après regroupement	%
Questions professionnelles générales	13	22,81	18	31,58
Actes en rapport avec procès Non classables (procurations et conventions particulières)	3	5,26		
Crédit	2	3,51	12,5	21,98
Autres matières économiques	8,5	14,91		
Matières familiales	4	7,02	18	31,58
Matières ecclésiastiques	18	31,58		
Autres matières de droit d'Ancien Régime	5	8,77	8,5	14,91
	3,5	6,14		
Total	57	100	57	100

TABLEAU II
1699 — Pages

<i>Matières</i>	Nombres	%	Nombres après regroupement	%
Questions professionnelles générales	100	15,53	100	15,53
Crédit	149	23,14	245	38,04
Autres matières économiques	96	14,91		
Matières familiales	172	26,71	172	26,71
Matières ecclésiastiques	78	12,11	127	19,72
Autres matières de droit d'Ancien Régime	49	7,60		
Total	644	100	644	100

Pour comparer utilement les domaines traités dans le formulaire avec les types d'actes effectivement régularisés par les notaires à la même époque, il importe d'éliminer les questions professionnelles et générales. Nous y avons procédé au tableau III.

TABLEAU III
1699 — *Matières inclassables exclues*

<i>Matières</i>	Nombres (chapitres)	%	% après regroupement	Nombres (pages)	%	% après regroupement
Crédit	8,5	21,80	32,06	149	27,39	45,04
Autres matières économiques	4	10,26				
Matières familiales	18	46,15	46,15	172	31,62	31,62
Matières ecclésiastiques	5	12,82	21,79	78	14,34	23,34
Autres matières de droit d'Ancien Régime	3,5	8,97				
Total	39	100	100	544	100	100

Édition de 1741

Nous avons procédé à un travail similaire, mais en faisant une ventilation par volume. Les données quant aux chapitres figurent au tableau IV, quant aux pages au tableau V; les résultats après élimination des questions professionnelles juridiques et générales figurent au tableau VI.

TABLEAU IV
1741 — Chapitres

Matières	Nombres (vol I)	Nombres (vol II)	Nombres totaux	%	Nombres après regroupement	%
Questions professionnelles générales	52	13	65	27,78	72	30,77
Actes en rapport avec procès	—	7	7	2,99		
Crédit	25	14	39	16,67	60	25,64
Autres matières économiques	19	2	21	8,97		
Matières familiales	43	26	69	29,49	69	29,49
Matières ecclésiastiques	1	23	24	10,25	33	14,10
Autres matières de droit d'Ancien Régime	1	8	9	3,85		
Total	141	93	234	100	234	100

TABLEAU V
1741 — Pages

Matières	Nombres (vol. I)	Nombres (vol. II)	Nombres totaux	%	Nombres après regroupement	%
Questions professionnelles générales	164	113	277	19,17	277	19,17
Crédit	193	145	338	23,39		
Autres matières économiques	135	29	164	11,35	502	34,74
Matières familiales	263	213	476	32,94		
Matières ecclésiastiques	10	114	124	8,58	190	13,15
Autres matières de droit d'Ancien Régime	26	40	66	4,57		
Total	791	654	1 445	100	1 445	100

TABLEAU VI
1741 — Matières inclassables exclues

Matières	Nombres (chapitres)	%	% après regroupement	Nombres (pages)	%	% après regroupement
Crédit	39	24,07	37,03	338	28,94	42,98
Autres matières économiques	21	12,96		164	14,04	
Matières familiales	69	42,59	42,59	476	40,75	40,75
Matières ecclésiastiques	24	14,81	20,37	124	10,82	16,27
Autres matières de droit d'Ancien Régime	9	5,56		66	5,65	
Total	162	99,99	99,99	1 168	100	100

L'ensemble de ces données ne correspond pas exactement à l'activité notariale effective en 1749 telle qu'elle résulte de notre étude susvisée, qui porte sur environ 30 000 actes passés cette année là dans une cinquantaine de villes de France, où les actes économiques représentent environ les 3/4 de l'activité notariale classable (les seuls actes de crédit formant plus du tiers de cette activité), les actes de droit familial représentent à peu près un cinquième de cette activité et ceux de droit d'Ancien Régime (ecclésiastique et nobiliaire) moins de 5 %. Les différences s'expliquent surtout par la nature du formulaire : d'une part il s'adresse à la fois aux notaires civils et aux notaires apostoliques, ces derniers traitant la plupart des actes intéressant le domaine bénéficial, lesquels ne se retrouvent donc pas dans notre comptabilisation précitée des actes des notaires royaux, ce qui justifie les 12 à 15 % afférents au domaine ecclésiastique qu'on ne retrouve pas dans l'activité notariale effective (1); d'autre

1. L'élimination des pages consacrées au droit ecclésiastique, qui intéresse peu les notaires royaux, ferait monter le pourcentage des pages consacrées aux questions économiques à 52,57 % pour l'édition de 1699 et à 48,08 % pour celle de 1741.

part le droit familial intéresse une grande partie de la population et, notamment dans les domaines des régimes matrimoniaux et du règlement des successions, est techniquement beaucoup plus complexe et détaillé que les actes de droit économique et de crédit, nettement plus stéréotypés, de telle sorte qu'il est normal que l'ouvrage y consacre proportionnellement plus de commentaires et de modèles d'actes. Cependant, la hiérarchie des centres d'intérêt telle qu'elle se présente dans le comptage des pages, le plus révélateur, est la même dans le formulaire et dans l'activité réelle (partie droite des tableaux III et VI) : les domaines économiques viennent au 1^{er} rang, avec parmi eux une large prédominance des questions de crédit ; vient ensuite le droit familial ; en dernier lieu le droit d'Ancien Régime au sens large (ecclésiastique, corporatif et nobiliaire), le droit d'Ancien Régime stricto sensu ne représentant qu'entre 5 et 10 % du nombre des pages. Cette hiérarchie conforme à l'activité notariale réelle est valable aussi bien pour l'édition de 1699 que pour celle de 1741.

Le rang des préoccupations professionnelles des rédacteurs d'actes, tel que le révèle le contenu des 2 éditions examinées du formulaire de Claude de Ferrière dont les antécédents et le succès montrent l'adaptation aux besoins notariaux, mettant au premier rang les préoccupations d'ordre économique et au dernier le droit, nobiliaire et dit d'Ancien Régime, paraît donc correspondre effectivement à la réalité de leur activité concrète où se traduit la vie économique et sociale des périodes étudiées et confirmer le caractère beaucoup plus « moderne » qu'on l'a cru jusqu'à maintenant de l'activité juridique en France sous l'Ancien Régime déjà mis en évidence par nos travaux antérieurs. Il restera évidemment à multiplier de telles études de contenu des formulaires notariaux pour permettre d'éclairantes comparaisons entre eux dans le temps et l'espace, ainsi qu'avec la presse professionnelle et la réalité de l'activité juridique (celle-ci ne devant d'ailleurs pas être saisie seulement dans les actes notariés) ⁽¹⁾, et par ces voies convergentes s'efforcer de reconstituer les structures socio-économiques et leur évolution. Cet article a seulement pour intention, même si en lui-même il apporte trop peu, de montrer que de telles recherches sont possibles même pour l'Ancien Régime et, a fortiori, pour les périodes moderne et contemporaine sur lesquelles nous espérons les développer à une plus large échelle.

1. Cf. par exemple à cet égard notre article « Constitutions et dissolutions des sociétés commerciales à Paris au XVIII^e siècle d'après les registres du greffe de la juridiction consulaire », in *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 1974-1975.